

**Décret n° 2-01-2813 du 6 jourmada I 1423 (17 juillet 2002) portant
approbation du plan directeur d'aménagement intégré des ressources
en eau du bassin hydraulique du Tensift.**

Le Premier Ministre,

Vu la loi n° 10-95 sur l'eau promulguée par le dahir n° 1-95-154 du 18 rabii I 1416 (16 août 1995), notamment ses articles 15 à 17 ;

Vu le décret n° 2-97-223 du 21 jourmada II 1418 (24 octobre 1997) relatif à la procédure d'élaboration et de révision des plans directeurs d'aménagement intégré des ressources en eau et du plan national de l'eau ;

Après avis du conseil supérieur de l'eau et du climat lors de sa session des 21 et 22 juin 2001 ;

Sur proposition du ministre de l'équipement ;

Après examen par le conseil des ministres réuni le 22 rabii II 1423 (4 juillet 2002),

Décète :

Article Premier : Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, le plan directeur d'aménagement intégré des ressources en eau du bassin hydraulique du Tensift.

Article 2 : Le présent décret est publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 6 jourmada I 1423 (17 juillet 2002).

Abderrahman Youssoufi.

Pour contreseing :

Le ministre de l'équipement,

Bouamor Taghouan.